

**Le 13/02/2024****Folio N° 2024/06**

Département de la HAUTE-GARONNE  
Commune de CAUJAC

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
ET DES DÉCISIONS DU MAIRE  
**SÉANCE DU 12 février 2024**

Date de convocation : 6 février 2024  
Nombre de Conseillers : 14  
Effectif légal : 15

En présence : 10  
En absence : 4  
En votant : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 février, à 20h30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence d'Émilie FREYCHE – Maire de la commune.

Étaient présents : Émilie FREYCHE, Dominique LEVRAT, Marc MIRANI, Stéphane LABIT, Laurence DASI, Marie-Hélène GAULTIER, Laurent PAIRASTRE, Pascale RIBES, Céline VANNIER, Bruno RENVOISÉ.

Étaient absents : Nathalie ROUQUET, Patrick BRIOL, Guibert MONGIS, Benjamin HERVÉ.

Monsieur Marc MIRANI a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Convention Agence Postale Communale**

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal la nouvelle Convention relative au partenariat avec La Poste. Elle précise qu'elle a rencontré lors d'une réunion les commerciaux de La Poste qui sont venus présenter les chiffres de l'agence et du secteur ainsi que les différents fonctionnements possibles pour l'Agence Postale Communale.

Considérant que le contrat étant arrivé à expiration, il est proposé de le renouveler. Madame le Maire explique qu'il est possible de le renouveler pour 3 ans, 6 ans ou 9 ans. Elle propose 9 ans.

Elle précise que le montant versé ne change pas cependant une nouvelle clause permet de faire une plus-value en fonction des ventes réalisées par l'agent sur les appareils dérivés (forfait mobile, tablette Ardoiz pour les seniors...etc.)

Les équipes de la Poste proposent de mettre en place un atelier sur la commune, à destination des seniors afin de leur faire découvrir la tablette Ardoiz. La commune devra uniquement mettre à disposition la salle des mariages.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents** :

- **APPROUVE** la reconduction de la convention avec La Poste pour l'Agence Postale Communale pour une durée de 9 ans.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents afférents.

Ainsi fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que dessus.

A Caujac, le 13 février 2024

Le secrétaire de séance

Marc MIRANI



Le Maire,

Émilie FREYCHE

